

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NYONS
Département de la Drôme

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-47
du Code Général des Collectivités Territoriales,

**NOVEMBRE – DECEMBRE
2018**

Hôtel de Ville – B.P. 103
26111 NYONS Cedex
Tél. : 04 75 26 50 00
mairiedenyons@nyons.com
www.nyons.com

Date de parution : 9 janvier 2019

SOMMAIRE

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée au Secrétariat Général de la Ville de NYONS.

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2018

2018 - 12 - 108	RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LES CONTRATS D'AFFERMAGE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2017	P. 7
2018 - 12 - 109	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE : EXTENSION DU TRANSFERT DES COMPETENCES EN MATIERE DE GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations)	P. 66
2018 - 12 - 110	REAMENAGEMENT DES RUES DU DOCTEUR ROUX ET EDGARD DE VERNEJOUL : Approbation de la convention avec le SDED pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques	P. 67
2018 - 12 - 111	REAMENAGEMENT DES RUES DU DOCTEUR ROUX ET EDGARD DE VERNEJOUL : Approbation de la convention avec le SDED pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux téléphoniques	P. 68
2018 - 12 - 112	ACQUISITIONS FONCIERES	P. 69
2018 - 12 - 113	AFFAIRES FINANCIERES Décision Modificative Budgétaire N° 1 : Budget Général / Sections d'investissement et de fonctionnement	P. 69
2018 - 12 - 114	AFFAIRES FINANCIERES Décision Modificative Budgétaire N° 1 : Budget Parc Aquatique / Section de fonctionnement	P. 71
2018 - 12 - 115	AFFAIRES FINANCIERES Subvention au Budget Annexe du Parc Aquatique – Exercice 2018	P. 73
2018 - 12 - 116	AFFAIRES FINANCIERES Redevance d'occupation du domaine public par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité	P. 73
2018 - 12 - 117	AFFAIRES FINANCIERES Demande d'agrément TIPI pour le paiement des factures de la régie de recettes du service de la restauration scolaire	P. 74
2018 - 12 - 118	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE CONTROLE COMMUNALE	P. 74
2018 - 12 - 119	SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « DES MAIRES DE L'AUDE » Solidarité dans le cadre des inondations du 15 octobre 2018	P. 75
2018 - 12 - 120	SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LIONS CLUB » dans le cadre du Téléthon	P. 75
2018 - 12 - 121	SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « NYONS-NULES » dans le cadre du XX ^e anniversaire du comité de Jumelage	P. 75

2018 - 12 - 122	SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE « RENOVATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE ST VINCENT »	P. 76
2018 - 12 -123	AFFAIRES DU PERSONNEL Approbation d'une convention avec la Cité Scolaire de NYONS	P. 76
2018 -12 -124	AFFAIRES DU PERSONNEL Modification du tableau du personnel	P. 77

DECISIONS

N° 130 du 7 novembre 2018 relative à un contrat avec la société « BUREAU VERITAS » (VALENCE – 26000), dans le cadre des travaux de construction de la Maison des Huiles et des Olives de France pour une mission de Contrôle Technique. Dépense : 6 630,00 € HT.	P. 79
N° 131 du 7 novembre 2018 relative à un contrat avec la société « BUREAU VERITAS » (VALENCE – 26000), dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de Pays pour une mission de Contrôle Technique. Dépense : 6 180,00 € HT.	P. 80
N° 132 du 12 novembre 2018 relative à un contrat avec la société « LOGITUD SOLUTIONS » (MULHOUSE - 68200), pour la maintenance du logiciel « COMEDEC : Module d'échange COMEDEC sur l'Etat Civil ». Durée : du 09/10/2018 au 31/12/2018, reconductible tacitement pour une année et renouvelable une fois. Dépense : 85,96 € HT pour la période du 09/10/2018 au 31/12/2018, soit 373,50 € HT pour un an.	P. 81
N° 133 du 12 novembre 2018 relative à une convention avec l'association « ECHANGES SPORTS NATURE » (SAINT MAURICE SUR EYGUES – 26110) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives (escalade, tir à l'arc) dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2018/2019 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi (Périodes 2, 3 et 4). Ecole élémentaire de Sauve : le vendredi (Périodes 2 et 4). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 82
N° 134 du 19 novembre 2018 relative au versement effectué par M. Teddy RECIO, dans le cadre du règlement à l'amiable avec la CTM pour la réparation des dommages qu'il a causés sur un panneau de signalisation. Recette : 66,90 € TTC.	P. 83
N° 135 du 23 novembre 2018 relative à un avenant n° 1 à la convention signée avec Mme Marie-Rose CABRERA (PLAISANS - 26170) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS). L'avenant n° 1 porte sur une modification de l'article 1 du contrat dans lequel il est rajouté : « <i>durant les périodes 2, 3, 4 et 5</i> » de l'année scolaire 2018/2019. Le reste étant inchangé.	P. 84
N° 136 du 26 novembre 2018 relative à un contrat avec la Société « CP2S » (MONTELIMAR – 26200) dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de Pays pour une mission CSPS. Dépense : 2 065,00 € HT (somme réglée par phase en fonction de l'avancement du projet).	P. 85
N° 137 du 26 novembre 2018 relative à un contrat avec la Société « CP2S » (MONTELIMAR – 26200) dans le cadre des travaux de construction de la Maison des Huiles et des Olives de France pour une mission CSPS. Dépense : 915,00 € HT.	P. 86
N° 138 du 26 novembre 2018 relative à un contrat avec la Société « CP2S » (MONTELIMAR – 26200) dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de Pays pour une mission CSPS. Dépense : 2 365,00 € HT (somme réglée par phase en fonction de l'avancement du projet).	P. 87
N° 139 du 26 novembre 2018 relative à une convention avec la Société « ECOFINANCE » (BLAGNAS – 31700), pour l'accompagnement de la Collectivité (mise à disposition du logiciel et formation des agents pour son utilisation), dans le cadre du travail sur les bases fiscales en matière de locaux d'habitation. Durée : un an (tacitement reconductible 3 fois). Dépense : Gratuité de la mise à disposition du logiciel la première année et 2 500 € HT par an les années suivantes. Coût de la formation : 2 000 € (non assujettie à la TVA).	P. 88

- N° 140** du 29 novembre 2018 relative à une convention avec l'association « HAND BALL CLUB VALREAS » (VALREAS – 84600), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives (hand ball) dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2018/2019 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Sauve : le mardi (Périodes 2 et 5). Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 89
- N° 141** du 29 novembre 2018 relative à une convention avec le « CENTRE DE REMBOURSEMENT REGIONAL DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL » pour une affiliation qui permettra le paiement par les familles à l'Accueil de Loisirs Espace Jeunesse en chèque Emploi Service Universel. P. 90
- N° 142** du 29 novembre 2018 relative à un contrat de cession avec « L'UNION NATIONALE DES JMF » (PARIS - 75004), dans le cadre de NYONS EN SCENE, pour une représentation du spectacle « PROJET SCHINEAR », le vendredi 12 avril 2019 à 20 h 30 à 10 h 00 et à 14 h 00, à la Maison de Pays. Dépense 2 800 € TTC. P. 91
- N° 143** du 4 décembre 2018 relative à un contrat de cession avec le « CENTRE DRAMATIQUE OCCITAN » (TOULON - 83052), dans le cadre de NYONS EN SCENE, pour une représentation du spectacle « MOI, GASTON DOMINICI, ASSASSIN PAR DEFAUT », le vendredi 22 février 2019 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense 3 000 € TTC. P. 92
La Commune prendra à sa charge les frais de repas et l'hébergement des artistes.
- N° 144** du 4 décembre 2018 relative à un contrat de partenariat avec la « FOL DE LA DROME » (VALENCE - 26000), dans le cadre de NYONS EN SCENE, pour le spectacle de danse « LONG EST LE CHEMIN » de la Compagnie « PAR-ALLELES », le vendredi 26 avril 2019 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense : 2 500 € TTC. P. 93
- N° 145** du 7 décembre 2018 relative à un marché avec l'Entreprise « SOCIETE ALSACIENNE PARATONNERRE SAP » (STASBOURG - 67034) pour les vérifications périodiques des paratonnerres. Durée : un an à compter du 06/12/2018, reconductible 2 fois maximum. Dépense : 340,00 € HT. P. 94
- N° 146** du 17 décembre 2018, relative à un contrat de bail administratif avec la micro-entreprise « CIBOULETTE » de Mme Estelle BOUDES pour la location du Bureau N° 1 + Annexe N° 2 (33,60 m² de superficie) au rez-de-chaussée de la Pépinière d'Entreprises. Durée : 3 ans, à compter du 14/01/2019 jusqu'au 13/01/2022. Loyer mensuel : 180,00 € charges comprises. P. 95
- N° 147** du 17 décembre 2018 relative à un marché avec l'entreprise « SOFRAM » (VALENCE - 26000) pour les vérifications périodiques des appareils de cuisson. Durée : un an à compter du 01/01/2019, reconductible 2 fois maximum. P. 96
Dépense : 481,00 € HT.
- N° 148** du 17 décembre 2018 relative à une convention d'occupation domaniale avec la Société « BIRDZ » (PUTEAUX – 92800), dans le cadre des projets de télérelevé des compteurs d'eau, pour l'installation de répéteurs sur les candélabres d'éclairage public et autres ouvrages communaux. Recette : 0,10 € par an et par répéteur installé. P. 97
- N° 149** du 17 décembre 2018 relative à une convention d'occupation du domaine privé communal avec la Société « BIRDZ » (PUTEAUX – 92800) et la Société « VEOLIA EAU » (NANTERRE – 92000), pour l'hébergement d'une passerelle de télérelevé installée sur le réservoir de Meyne et sur celui de Garde Grosse. Cette passerelle est destinée au transport des données dans le cadre des projets de télérelevé des compteurs d'eau. Durée : 17/12/2018 au 31/12/2029. L'opérateur prend à sa charge les frais de pose et de maintenance de la passerelle. P. 98
- N° 150** du 18 décembre 2018 relative à un contrat avec la Société « C'PRO » (VALENCE - 26000), pour la location et la maintenance du photocopieur « TOSHIBA 2508 A », installé dans les locaux de la Police Municipale. Durée : 21 trimestres. P. 99
Dépense : 189,00 € HT par trimestre (soit 4 500 copies NB X 0,042 € HT) + Forfait d'installation et de formation machine : 290 € HT.
- N° 151** du 21 décembre 2018 relative à un marché avec l'entreprise « ASSA ABLOY » (LIEUSAN - 77127), pour l'entretien périodique et la maintenance des portails de la commune. Durée : un an à compter du 1^{er}/11/2018 (reconductible 2 fois maximum). P. 100
Dépense : 1 800 € HT.
- N° 152** du 21 décembre 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « LEZ'ARTS COLLECTIF » (MONTELMAR – 26200) dans le cadre de NYONS EN FETES pour une animation musicale et déambulatoire du groupe « BIG EASY » et « LES BULLEUSES », le samedi 22 décembre à partir de 14 h 30, place du Docteur Bourdongle. P. 102
Dépense : 2 000 € TTC.
- N° 153** du 21 décembre 2018 relative à un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « BOLD CIRCUS » avec l'Association Etincelle, dans le cadre de NYONS EN SCENE et de NYONS EN FETE, le vendredi 28 décembre 2018, place du Docteur Bourdongle. P. 102
Dépense : 1 200 € TTC.

N° 154 du 21 décembre 2018 relative à un contrat de cession du droit de représentation du concert « INSTANTS SONORES » avec l'Association VIREVOLTE ET VOIX, dans le cadre de NYONS EN SCENE et de NYONS EN FETE, le mardi 1^{er} janvier 2019 à 17 h, à l'Eglise St Vincent. Dépense : 1 000 € TTC. P. 103

N° 155 du 21 décembre 2018 relative à un marché de fournitures courantes et de service avec l'Imprimerie DESPESSE pour l'impression des documents de communication du Service Communication de la Ville de NYONS. Dépense basée sur le bordereau des prix inclus dans le marché. P. 104

N° 156 du 21 décembre 2018 relative à un marché avec la Société EDF SA pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites de la Commune ayant une puissance souscrite supérieure à 36 Kva. Prix en fonction de 5 plages horosaisonniers : P. 105

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - Pointes : 93,02 € / MWh | |
| - Heures Pleines Hiver : 93,02 € / MWh | - Heures Pleines Eté : 46,74 € / MWh |
| - Heures Creuses Hiver : 63,40 € / MWh | - Heures Creuses Eté : 16,73 € / MWh |

* * * * *